

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Adresse de M. le Consul Général de France à S. A. S. le Prince et réponse de Son Altesse.

Adresse de M. le Consul d'Italie à S. A. S. le Prince et réponse de Son Altesse.

Fête de la Saint-Albert.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Consul de la Principauté à Genève.

Ordonnance Souveraine modifiant l'Ordonnance du 7 mars 1878, portant organisation des Consuls.

Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'honneur.

Arrêté ministériel fixant la composition du Comité Consultatif de Ravitaillement.

Organisation de l'Office Municipal de la Carte d'Alimentation.

**GOVERNEMENT PRINCIER :**

Visites officielles.

**CONSEIL NATIONAL :**

Séance du 16 novembre 1918.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Bureau de garantie des matières d'or, d'argent et de platine.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Manifestation organisée sur l'initiative du Comité de bienfaisance de la Colonie française à l'occasion de la signature de l'armistice.

## MAISON SOUVERAINE

M. Pingaud, Consul Général de France, a fait parvenir à S. A. S. le Prince, à l'occasion de la Saint-Albert, une adresse dont nous reproduisons le texte ci-dessous :

Monaco, le 15 novembre 1918.

A Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,  
10, avenue du Trocadéro, Paris.

Au moment où la fin de la guerre européenne prête une solennité particulière à la Fête qui réunit aujourd'hui dans un même hommage tous les habitants de la Principauté, je suis heureux d'être l'interprète des Français de Monaco en priant Votre Altesse de vouloir bien agréer, avec leurs vœux les plus respectueux pour Sa Personne et Sa Maison, l'expression de leur profonde gratitude pour les témoignages de haute sympathie qu'Elle n'a cessé de prodiguer à leur Pays au cours de la lutte qu'il a soutenue pour la cause du Droit et de la Civilisation.

A. PINGAUD,  
Consul Général de France.

S. A. S. le Prince a fait répondre en ces termes à M. le Consul Général de France :

Paris, le 17 novembre 1918.

Aide de Camp Prince de Monaco  
à Consul Général de France à Monaco.

Le Prince vous remercie pour vos souhaits et partage la joie des Français de Monaco devant la glorieuse reconstitution de leur Famille nationale.

M. le Consul d'Italie a fait parvenir le télégramme dont le texte suit, à l'adresse de S. A. S. le Prince :

Monaco, le 15 novembre 1918.

Aide de Camp Prince de Monaco,  
10, avenue Trocadéro, Paris.

A l'occasion de la Fête Nationale, le Consul d'Italie, la Colonie italienne vous prient d'être leur interprète auprès de l'Auguste Souverain des vœux bien sincères qu'ils renouvellent pour le Prince, la Famille Princière et la Principauté. A l'aube de la paix victorieuse, ils souhaitent le progrès et la prospérité de la Principauté auxquels ils seront heureux d'apporter leur collaboration dévouée.

Consul Italie MAZZINI.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre à M. le Consul dans les termes suivants :

Paris, le 17 novembre 1918.

Aide de Camp Prince de Monaco  
à Consul d'Italie à Monaco.

Le Prince vous remercie ainsi que la Colonie italienne pour votre aimable attention au commencement d'une ère si heureuse pour nous tous.

La fête de la Saint-Albert, arrivant quelques jours seulement après la signature de l'armistice, n'a pu, faute de temps, être célébrée avec la pompe des cérémonies officielles qui en rehaussaient l'éclat avant la guerre. Mais l'allégresse de la population a trouvé une nouvelle occasion de se manifester et les représentants autorisés des Colonies Étrangères ont tenu, par de délicates démonstrations, à ajouter aux hommages et aux vœux de courtoisie habituels, l'expression des sentiments de gratitude de leurs nationaux à l'égard du Prince qui, par Ses paroles et par Ses actes, témoigna, aux heures les plus sombres, de Sa foi dans la cause de la Justice et de Son inébranlable fidélité aux principes humanitaires dont toute Son œuvre de Souverain et de Savant est inspirée.

L'hôtel du Gouvernement, la Mairie, les édifices publics, les Consuls accrédités à Monaco, les grandes administrations avaient arboré leurs pavots respectifs. Toutes les façades des maisons particulières étaient brillamment décorées.

A 10 heures, une grand-messe pontificale, suivie d'un *Te Deum*, a été célébrée à la Cathédrale par M. le Chanoine Pauthier, Vicaire Capitulaire, entouré de tout le clergé régulier et séculier du diocèse.

L'intérieur de l'église métropolitaine avait reçu une décoration de massifs de plantes vertes et d'oriflammes aux couleurs nationales et pontificales.

Le maître autel et le chœur avaient été brillamment illuminés et richement parés.

A droite du chœur, des fauteuils avaient été réservés à M<sup>me</sup> la Comtesse Cécile Gastaldi, Dame du Palais, à M. le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi et à M. le Commandant d'Arodes de Peyriague, Aides de camp du Souverain.

A droite du transept, on remarquait parmi les

membres du Corps Consulaire : MM. Pingaud, Consul Général de France; Mazzini, Consul d'Italie; Sim, Vice-Consul d'Angleterre; Pérès, Consul Général de la République Argentine; Richard, Vice-Consul, Chancelier du Consulat Général de France; Th. Gastaud, Consul de Norvège; Trüb, Consul du Brésil; de Payan, Consul de Colombie, etc.

A gauche du transept avaient pris place tous les officiers et militaires des Nations alliées en traitement dans les formations sanitaires de la Principauté, qui avaient tenu à témoigner, en cette dernière année d'hostilités, de leurs sentiments reconnaissants et respectueux envers la Personne du Souverain.

Dans le transept et dans la nef centrale, des places avaient été réservées aux autorités et fonctionnaires de tous rangs, qui s'étaient rendus séparément et en tenue de ville à la cérémonie religieuse.

M. Jaloustre, Conseiller privé et Chef du Cabinet civil de S. A. S. le Prince, faisant fonctions de Ministre d'État, avait, à sa droite : MM. Eugène Marquet, Président du Conseil National; Docteur Richard, Directeur du Musée Océanographique, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles; M. Verdier, Premier Président de la Cour d'Appel; MM. Huguët, Bertoni et Mauran, Conseillers d'État.

A gauche du Ministre on notait : S. A. le Prince Mirza Riza Khan, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles; MM. Camille Blanc, Grand Officier de Saint-Charles; le Consul Général, Adjoint au Directeur du Service des Relations Extérieures, représentant le Directeur qui, retenu par une sérieuse indisposition, avait dû se faire excuser; Reymond, Maire de Monaco; Gallèpe, Secrétaire Général du Ministère d'État.

Les autres rangs étaient occupés par les membres des Assemblées élues et des Corps constitués, des Comités et Commissions officielles, les fonctionnaires des différents services, les membres de la Chambre de Commerce, les représentants de la Société des Bains de Mer, etc.

Dans l'assistance qui emplissait le vaste édifice, on remarquait toutes les notabilités de la Principauté et de nombreuses personnalités des Colonies étrangères.

La maîtrise de la Cathédrale, dirigée par son éminent maître de chapelle, le Chanoine Perruchot, a exécuté le « Psaume 150 », à quatre voix mixtes, de César Franck; la « Messe en ut » à quatre voix mixtes, de F. de la Tombelle; l'offertoire « Juveni David » à quatre voix, du maître Perruchot; le « Te Deum » à quatre voix mixtes, de Molitor, et un brillant « Hosanna » à quatre voix mixtes, de Charles Gounod.

A l'issue du Service divin, S. Exc. le Ministre d'État et les hauts fonctionnaires ont été reconduits jusqu'à la sortie principale de la Cathédrale par M. l'Abbé Janin, premier vicaire.

Pendant toute la journée, un très grand nombre d'autorités, fonctionnaires et notabilités se sont rendus au Palais de Monaco pour s'inscrire, selon l'usage, sur le registre spécial déposé à cet effet.

L'après-midi, avait lieu dans la salle de Théâtre, sous la direction de M. Louis Ganne, un grand con-

cert de gala à l'occasion de la fête de S. A. S. le Prince de Monaco et de la Victoire des Alliés.

L'assistance était considérable ; pas une place libre et une vraie foule debout dans les deux allées latérales et dans le vestibule, derrière l'amphithéâtre.

M. Jaloustre, Ministre d'Etat, occupait la loge du Gouvernement, où il avait invité M. Pingaud, Consul Général de France, M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie, M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et M<sup>me</sup> Gallépe ; M<sup>me</sup> Ernesta Stern. Dans la loge municipale on remarquait : M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, et M<sup>me</sup> Marquet, M. Suffren Reymond, Maire, et M<sup>me</sup> Reymond, M. Olivié, Adjoint au Maire, et M<sup>me</sup> Olivié, M<sup>me</sup> Marsan. M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, occupait sa loge en compagnie de ses invités.

Le Concert a débuté par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*, couvert d'applaudissements chaleureux. Le programme, heureusement composé pour la circonstance, comportait les marches les plus populaires, parmi lesquelles trois des plus célèbres du maître Ganne, les chansons de route des différentes Armées alliées, enfin les hymnes nationaux écoutés debout par une assemblée frémissante d'enthousiasme et salués d'acclamations.

Parmi les artistes qui ont prêté leur concours à cette manifestation, il convient de signaler M<sup>mes</sup> Alice Zepilli et Bilhon-Sorret, MM. Ramoin, Wagemans et Benedetti, dont le succès personnel a été considérable.

## PARTIE OFFICIELLE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

N<sup>o</sup> 2676. ALBERT I<sup>er</sup>  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean Bartholoni est nommé Consul de Notre Principauté à Genève (Suisse).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le huit novembre mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N<sup>o</sup> 2677. ALBERT I<sup>er</sup>  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 7 mars 1878, portant organisation des Consulats ;

Vu l'Ordonnance du 18 novembre 1917, modifiant la Constitution du 5 janvier 1911 ;

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

##### ARTICLE PREMIER.

L'article premier de Notre Ordonnance du 7 mars 1878 est modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE PREMIER. — Le Corps Consulaire se compose de Consuls Généraux, « de Consuls et de Vice-Consuls.

« Ces agents sont nommés par Nous.

« Ils correspondent, quand il y a lieu, « avec le Directeur des Relations Extérieures, mais ils relèvent et reçoivent habituellement les directions nécessaires de

« Notre représentant diplomatique accrédité

« dité près le Gouvernement dont ils ont « reçu l'exequatur.

« Toutefois, en ce qui concerne le développement des relations commerciales de « la Principauté avec l'étranger, ils sont en « rapports directs avec l'Adjoint au Directeur, spécialement chargé, sous l'autorité « du Directeur, de l'étude des questions « relatives à la création et à l'organisation « des Consulats à l'étranger, du développement des relations avec les Consuls et « Agents Consulaires de la Principauté, et, « en général, de l'examen des affaires d'ordre consulaire. »

##### ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le neuf novembre mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N<sup>o</sup> 2680. ALBERT I<sup>er</sup>  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Commandeurs* : M. Batard-Razelière, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef honoraire des Travaux du Port de Monaco ;

M. Christian Thams, Conseiller de Notre Légation à Paris (chargé des Affaires commerciales).

*Officier* : M. Edmond Izard, Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le onze novembre mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N<sup>o</sup> 2681. ALBERT I<sup>er</sup>  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Officiers* : M. Delbarre, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes ;

M. Eugène Allain, Procureur Général près la Cour d'Appel, Vice-Président du Conseil d'Etat.

*Chevalier* : M. Charles Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires diverses.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le onze novembre mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N<sup>o</sup> 2682. ALBERT I<sup>er</sup>  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

##### ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée aux sieurs :

Alfred Roux, Inspecteur principal de la Sûreté ;

Charles Jaspard, valet de chambre attaché à Notre Maison.

##### ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

M<sup>me</sup> Esther Thibaud, maîtresse-lingère de Notre Palais,

et aux sieurs :

Jean-Baptiste Perna, appariteur à la Justice de Paix ;

Jean-Baptiste Antonino, garçon de bureau au service des Travaux Publics ;

Pierre Bertero, surveillant aux Travaux du Port ;

Nicolas Origo, chef de l'atelier de menuiserie au Théâtre de Monte-Carlo.

##### ART. 3.

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée aux sieurs :

François Giaccardi, valet de pied attaché à Notre Maison ;

Joseph Marsone, sous-chef machiniste au Théâtre de Monte-Carlo ;

Honoré Millo, sous-chef des Gardes d'incendie à la Société des Bains de Mer ;

Jacques Calvi, métreur au service de l'entreprise Bulgheroni frères.

##### ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le onze novembre mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'Ordonnance du 3 septembre 1918, instituant un Comité Consultatif de Ravitaillement ;

Vu la délibération, en date du 25 octobre 1918, du Conseil de Gouvernement ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER. — Feront partie du Comité Consultatif de Ravitaillement institué par Ordonnance Souveraine du 3 septembre 1918 :

MM. Trub, A. Brémond, F. Bulgheroni, Taffe, Moehr, E. Crovetto, Fau, Emile Auzello, Henri Fontaine, Bullio, Docteur E. Vivant, Davico, Félix Martel, Sangiorgio, Autié, Vèran, Drugman.

ART. 2. — M. A. Noghès, Trésorier Général des Finances, sera chargé du contrôle des dépenses engagées sur l'avis du Comité Consultatif de Ravitaillement.

ART. 3. — Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 11 novembre mil neuf cent dix-huit.

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil,  
ff<sup>ms</sup> de Ministre d'Etat,  
G. JALOUSTRE.

### Organisation de l'Office Municipal de la Carte d'Alimentation.

L'Office Municipal de la Carte d'Alimentation, placé sous l'autorité du Maire, comprend la Direction, le Bureau de la Carte d'Alimentation qui prend le nom de 1<sup>er</sup> Bureau et celui de la distribution des denrées qui prend le nom de 2<sup>e</sup> Bureau.

I. **Direction.** — La Direction est assurée par le Maire avec le concours de l'Adjoint délégué à l'Office de la Carte d'Alimentation et un Conseiller Communal désigné par le Conseil.

Elle est secondée par le Secrétariat de la Mairie, le Contrôle Sanitaire du Ravitaillement et de l'Alimentation, le Service de Surveillance des Réglementations Alimentaires et, éventuellement, le Service d'Hygiène.

Le Secrétariat de la Mairie est spécialement chargé de la correspondance et de la comptabilité générales de l'Office de l'Alimentation, des rapports avec les centres d'approvisionnement et de répartition des denrées contingentées ou soumises à des réglementations spéciales, de la délivrance des certificats et déclarations nécessaires pour l'obtention des bons de priorité ou d'autres facilités de transport.

Le Contrôle Sanitaire de l'Alimentation s'exerce dans les conditions prévues et fixées par les articles 5 des arrêtés ministériels des 19 et 25 février 1918.

La Surveillance réglementaire est assurée par la Brigade des Réglementations Alimentaires, créée par l'arrêté ministériel du 25 février 1918, jusqu'à ce que la Police Municipale soit constituée.

II. **Cartes d'Alimentation.** — 1<sup>er</sup> BUREAU. — Le Premier Bureau est chargé de tout ce qui a trait aux cartes et aux tickets d'alimentation.

Il se divise en deux sections.

La première section fait la correspondance spéciale relative à la carte d'alimentation, répond aux demandes de renseignements, veille à la bonne tenue et à la conservation des archives et opère le contrôle et le retrait des tickets.

La deuxième section s'occupe de la confection et du classement des cartes d'alimentation et de la distribution des tickets.

III. **Distribution des Denrées.** — 2<sup>me</sup> BUREAU. — Le 2<sup>me</sup> Bureau distribue les denrées d'après la répartition arrêtée par la Direction de l'Office et conformément aux réglementations spéciales en vigueur, soit directement au public, soit aux industriels et commerçants chargés de la vente au détail.

Ce bureau comprend les trois sections suivantes :

1<sup>o</sup> *Combustibles et denrées servant à la nourriture des animaux ;*

2<sup>o</sup> *Farine, pâtes alimentaires, sucre (denrées contingentées) ;*

3<sup>o</sup> *Huile, savon, pommes de terre, conserves alimentaires, sel, saccharine, œufs, beurre et graisses,*

*lait, légumes secs et autres denrées non contingentées.*

Le magasin municipal est une dépendance de la 3<sup>e</sup> Section du 2<sup>e</sup> Bureau. Son rôle consiste dans la réception, la conservation et la vente des marchandises.

Le personnel des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Bureaux, y compris le magasin municipal, sera arrêté sur les propositions de l'Adjoint délégué, qui s'inspirera des circonstances.

Monaco, le 14 septembre 1918.

### GOUVERNEMENT PRINCIER

Le Général Gérôme, commandant la 15<sup>e</sup> région, accompagné d'un Officier d'ordonnance, est venu ce matin à Monaco et s'est rendu à l'Hôtel du Gouvernement où il a été reçu par M. le Conseiller privé Jaloustre, faisant fonctions de Ministre d'Etat.

A la suite de cette visite, M. le Ministre d'Etat a retenu le Général Gérôme et son Officier d'ordonnance à déjeuner à bord du yacht *Hirondelle II*.

### CONSEIL NATIONAL

Séance du 16 novembre 1918

La séance est ouverte à 4 heures et demie, sous la présidence de M. Eugène Marquet, président.

Sont présents : M. Marsan, vice-président ; MM. Louis de Castro, Reymond, Néri, François Médecin, Cioco.

M. Jaloustre, Conseiller privé, faisant fonctions de Ministre d'Etat, assiste à la séance.

Absents : MM. Henri Marquet, le docteur Gastaldi, Louis Auréglià, Alexandre Médecin et Paul Marquet, excusés.

M. MARSAN. — J'ai l'honneur de vous prier de vouloir excuser notre collègue, M. Louis Auréglià, pour toute la durée de la session. Le Conseil sait qu'il est très malade depuis le mois de septembre, et qu'il a même donné des inquiétudes à tous ses amis. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il est en bonne voie de guérison. Ce qui le peine, c'est de ne pouvoir assister à nos séances ; il sera avec nous par la pensée et suivra nos travaux avec beaucoup d'intérêt.

Je crois être l'interprète de tout le Conseil National en lui envoyant, au début de la session, un salut très cordial.

M. LE MINISTRE. — Je m'associe à ce salut du Conseil National et je vous prie de faire savoir à M. Auréglià que le Gouvernement déplore sincèrement son absence. (Assentiment général.)

M. Charles de Castro, Conseiller de Gouvernement, retenu par une indisposition, aura le vif regret de ne pouvoir assister à vos premières séances.

M. LE PRÉSIDENT. —

« Monsieur le Ministre,

« Messieurs,

« Cette session s'ouvre à un moment particulièrement émouvant : on peut dire que les événements ont changé la face du monde.

« Quelque modeste que soit la Principauté de Monaco, elle ne saurait rester indifférente à la victoire des démocraties.

« Les Monégasques se réjouissent de ce glorieux résultat et sont particulièrement heureux de voir la France sortir grandie de la lutte gigantesque qui, pendant de trop longues années, a ensanglanté et dévasté une de ses plus riches régions.

« Nous formons des vœux pour que cette malheureuse contrée retrouve promptement son ancienne prospérité.

« Le Conseil National tiendra, j'en suis certain, à réaliser la promesse des élus monégasques, de faire concourir la Principauté, dans la mesure de ses moyens, au relèvement d'une des communes françaises détruites par le vandalisme de l'ennemi.

« Nous associons dans une même pensée toutes les Nations alliées qui ont eu à subir les mêmes douloureuses épreuves.

« Monaco a été fortement atteint par la guerre, nous pouvons dire qu'il n'est pas de famille monégasque qui n'ait à déplorer la perte de quelqu'un des siens.

« Les Colonies étrangères et surtout les Colonies française, italienne et belge, pleurent la disparition de plusieurs de leurs membres, enfants de ce pays, que nous considérons comme des fils d'adoption.

« Avec tous les parents, avec tous nos amis des Nations alliées, nous nous félicitons de la fin de la guerre : nous avons partagé leurs peines et ressenti leurs angoisses, c'est avec joie que nous les voyons arriver aujourd'hui au terme de leurs tourments.

« De même qu'ils ont été unis dans la souffrance, les habitants de la Principauté ont voulu s'unir dans la joie ce matin même, en célébrant, ensemble, la date désormais historique de la cessation des hostilités par la signature de l'armistice.

« Rien ne pouvait être plus reconfortant pour nous que cette manifestation unanime de la population.

« A la solidarité des sentiments doit correspondre la solidarité des intérêts.

« Nous, Monégasques, nous formons les vœux les plus sincères pour la prospérité toujours croissante de ceux de nos hôtes qui se sont fixés parmi nous et qui nous ont donné des preuves de leur attachement à notre pays.

« Nous exprimons les mêmes souhaits aux Nations alliées, en leur adressant l'expression de notre admiration pour la lutte héroïque qu'elles ont soutenue avec tant de vaillance et d'énergie.

« En les félicitant du succès qui a couronné leurs efforts et qui a définitivement assuré la Victoire du Droit, nous ressentons dans nos cœurs une grande reconnaissance pour l'œuvre accomplie par les grands peuples qui ont ainsi sauvé le monde de la domination du plus fort sur le plus faible, et permis aux petits peuples de conserver leur indépendance.

« Messieurs,

« La présente session est particulièrement importante, parce qu'elle doit, aux termes de la Constitution, être plus spécialement consacrée au vote du budget.

« Les circonstances difficiles que nous venons de traverser exigeront des sacrifices qu'il faut savoir s'imposer si l'on veut retrouver l'ère de prospérité dont nous avons joui dans la période d'avant-guerre.

« Mais nous ne saurions oublier que la guerre nous a pris au dépourvu et que, nous devons l'avouer, faute de prévoyance, nous nous sommes trouvés en face de dangers auxquels nous n'avons que miraculeusement échappé.

« Songeons aux difficultés que nous aurons encore à traverser : les circonstances nouvelles exigeront sans doute des modifications, des adjonctions à notre ancien programme. Mettons-nous à l'œuvre, sans nous laisser décourager par les complications du moment ; ayons confiance en l'avenir de notre pays, dont la situation géographique, si nous savons l'utiliser avec intelligence, nous permet de conserver d'assez belles espérances.

« Mais ne perdons pas de vue que le temps n'est plus aux discussions stériles, et que, seule, l'action assure le succès.

« Sous la haute et intelligente direction de S. A. S. le Prince Albert et avec le bienveillant et constant concours du Gouvernement, qui nous est certainement acquis, le Conseil National peut désormais, s'il le veut, fixer les destinées du pays ». (Applaudissements.)

M. LE MINISTRE. —

« Monsieur le Président,

« Messieurs,

« C'est avec le plus sincère empressement, vous n'en doutez pas, que le Gouvernement s'associe aux paroles que M. le Président Marquet vient de prononcer au nom du Conseil National.

« Le représentant de S. A. S. le Prince et tous ses collaborateurs saluent avec un enthousiasme égal au vôtre le triomphe de la France et de ses nobles Alliés. Avec vous, ils adressent le témoignage de leur admiration sans bornes aux soldats français, italiens, anglais, belges, américains, à tous ceux qui ont versé leur sang sous les drapeaux alliés pour la cause sacrée de la Justice et du Droit.

« Ils s'inclinent respectueusement, eux aussi, devant les morts glorieux que les chants de triomphe font en ce

jour tressaillir dans leurs tombes, devant les enfants de la Principauté victimes de leur courage et de leur abnégation, devant leurs familles dont la victoire seule pouvait atténuer la douleur.

« Avec vous, enfin, Messieurs, nous envoyons au Gouvernement de la République Française, à son Chef si justement acclamé, à tous les Gouvernements de l'Entente, nos félicitations les plus chaleureuses et l'écho des sentiments qui — nous en avons eu ce matin l'éclatante démonstration — animent aujourd'hui la Principauté tout entière.

« Messieurs,

« Au moment où s'ouvrait votre dernière session, à une époque singulièrement tragique, je vous demandais de conserver en l'avenir la plus entière confiance. A l'heure où la victoire des Alliés s'affirme si complète, il serait superflu de parler de nos espérances.

« Je vous renouvellerai d'un simple mot l'assurance que vous pouvez toujours compter sur le concours empressé du Gouvernement. Votre pensée si généreuse de contribuer à la restauration d'une commune française recevra certainement la haute approbation de S. A. S. le Prince et le Gouvernement sera particulièrement heureux de vous aider à la réaliser. Pour tous les efforts qui tendront au bien du pays, vous nous trouverez, en un mot, plus que jamais désireux de vous seconder, car nous aussi nous gardons vivace et profonde notre foi dans les destinées de la Principauté. » (Applaudissements.)

## AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Bureau de Garantie des matières d'or, d'argent et de platine établi à Nice, rue Trachel, n° 13<sup>ter</sup>, sera ouvert les mardi, jeudi et samedi, de 9 heures à midi, à la marque des objets précieux de fabrication intérieure, d'importation et de réimportation.

## ÉCHOS & NOUVELLES

Samedi dernier, sur l'initiative du Comité de bienfaisance de la Colonie française auquel s'était jointe la Colonie italienne, a eu lieu une grandiose cérémonie patriotique pour célébrer la victoire des armées de l'Entente sur les Empires Centraux. La population tout entière de la Principauté s'est associée avec enthousiasme à cette manifestation qu'a favorisée un temps radieux. Les Autorités gouvernementales, les Corps élus de Monaco ont tenu à y prendre une part officielle, témoignant, au jour du triomphe, des sympathies dont ils n'ont pas ménagé les preuves, durant les périodes de lutttes et d'angoisses, aux nations qui combattaient pour la cause du Droit des peuples, et, spécialement, à celle qui s'est levée la première pour la défense des libertés menacées, à leur grande voisine, la France.

Les Comités de bienfaisance des Colonies avec leurs drapeaux, les délégations des soldats en traitement dans les hôpitaux de Monaco et de Beausoleil, les Sociétés locales et, retenant les regards respectueusement émus de la foule, le groupe glorieux des mutilés se sont rassemblés, à 9 heures, devant le Consulat général de France. La musique, composée d'éléments de la Philharmonique et de la Lyre Monégasque, a fait entendre les hymnes nationaux. Puis le cortège s'est mis en marche pour se rendre à la Cathédrale où un *Te Deum* solennel devait être célébré.

En tête se trouvaient : les boys-scouts, la fanfare du Patronage Saint-Charles, la Philharmonique et la Lyre Monégasque, un détachement du 24<sup>e</sup> Chasseurs, les aveugles, les mutilés et soldats convalescents et les orphelins ; les pompiers, tenant en main les drapeaux de tous les Alliés ; MM. Pingaud, Consul général de France ; Mazzini, Consul d'Italie ; Richard, Vice-Consul de France ; M. Brégnat, président et tous les membres de la Colonie française ; la Colonie italienne ; toutes les Sociétés musicales, sportives, patriotiques, etc., de la Principauté et de Beausoleil.

Les maisons étaient brillamment pavisées aux couleurs de Monaco et des Nations de l'Entente. Une foule joyeuse se pressait sur tout le parcours, acclamant les drapeaux alliés et saluant avec respect les héros de la grande guerre.

Par la rue Grimaldi, la place d'Armes, l'avenue de la Porte-Neuve, l'avenue Saint-Martin, le cortège s'est dirigé vers la place du Gouvernement où une première halte a eu lieu. M. le Consul général de

France, M. le Consul d'Italie pénétrèrent dans la cour d'honneur de l'Hôtel où M. G. Jaloustre, faisant fonctions de Ministre d'Etat, les accueillit au bas du perron et se joignit à eux, ainsi que les fonctionnaires qui l'entouraient, pour prendre place dans le cortège.

Une nouvelle halte eut lieu devant la Mairie. M. E. Marquet, président du Conseil National ; M. S. Reymond, maire de Monaco, entourés des membres des Conseils National et Communal et de nombreux Monégasques s'avancèrent au devant des Consuls aux cris de : « Vive la France ! Vive l'Italie ! Vivent les Alliés ! ». Après un échange de salutations, les élus monégasques entrèrent dans le cortège qui s'engagea dans la rue du Milieu pour gagner la Cathédrale.

A l'intérieur de l'édifice, une assistance très brillante garnissait les tribunes et se pressait dans les nefs. L'affluence était telle que beaucoup de personnes n'avaient pu trouver place. Les Autorités, pénétrant par le grand portail, gagnèrent les sièges qui leur avaient été réservés au haut de la nef. Les aveugles et les mutilés occupèrent des places d'honneur dans les premiers rangs, à droite. Les drapeaux aux couleurs des Alliés, tenus par un chasseur du 24<sup>e</sup> et par des sapeurs-pompiers, formaient une haie glorieuse des deux côtés du transept, tandis que ceux des Colonies et des Sociétés se dressaient entre les rangs de l'assistance tout le long de la grand'nef.

L'office a été célébré par M. le Chanoine Pauthier, Vicaire capitulaire, qui, dans une allocution patriotique, a rendu hommage aux morts et fait appel à l'union des cœurs. La Maitrise de la Cathédrale, sous la direction de M. le Chanoine Perruchot, a chanté le *Te Deum* et, au cours de l'office, plusieurs morceaux de musique sacrée.

Après la cérémonie religieuse, le défilé s'est réformé et s'est rendu devant le Palais de S. A. S. le Prince. Une foule nombreuse se trouvait sur la place. Pendant que le drapeau princier était hissé sur la grande tour, la musique jouait l'*Hymne Monégasque*. L'assistance tout entière l'accueillait avec des applaudissements et des acclamations et se livrait à une imposante manifestation de sympathie à l'égard de S. A. S. le Prince Albert et de S. A. S. le Prince Héritaire. M. le Ministre d'Etat, suivi de M. le Président du Conseil National, de M. le Maire de Monaco et des autorités présentes, s'est ensuite avancé devant les drapeaux alliés, rangés vis-à-vis de l'entrée du Palais, et, après les avoir salués, a invité la foule à acclamer les Alliés victorieux. Des cris enthousiastes ont répondu à cette invitation.

De la place du Palais, le défilé a gagné par la rampe Major, la place d'Armes et la rue Grimaldi, le Consulat d'Italie. L'hymne italien a été joué au milieu des applaudissements. M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie, a poussé le cri de « Vivent les Alliés ! Vive l'Italie ! » répété par la voix unanime de la foule.

La dislocation a eu lieu après l'exécution de la *Marseillaise*.

Étude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le lundi 25 novembre 1918, à dix heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de divers objets, tels que :

Bibelots de fantaisie, tapis, carpettes, tentures, rideaux, statuettes, effets pour dames et hommes, lingerie, vaisselle, couteaux, couverts, plateaux et fourchettes en métal argenté, matelas, etc., etc.

Au comptant. 5% en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Monaco, en date du 30 octobre 1918, enregistrée.

Étude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le lundi 25 novembre 1918, à dix heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets, tels que :

Draps de lit, couvertures, lingerie pour hommes et dames, vaisselle, malles, valises, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant. 5% en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Monaco, en date du 30 octobre 1918.

Étude de M<sup>e</sup> CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le lundi 25 novembre 1918, à dix heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de :

Plusieurs effets et costumes pour hommes et dames, lingerie, couvertures, rideaux, tapis, coussins et deux cents volumes divers, etc., etc.

Au comptant, 5% en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Monaco, en date du 30 octobre 1918.

### Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes à Monte Carlo sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 12 novembre 1918, n'ayant pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées, a été remise à une date ultérieure.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

### BULLETIN DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, du 30 janvier 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28778 et 9878.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 février 1918. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1918. 1<sup>re</sup> Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117 ; — 2<sup>e</sup> Sept Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1<sup>er</sup> mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2346.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1918. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558 et 18 Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 31875 et 84716.

#### Titres frappés de déchéance.

Neant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.